



Coordination du dossier : Cathy Ferré, Bureau National de FAL.

Le juge Garzón, célèbre entre autres pour ses actions en justice contre l'impunité d'Augusto Pinochet, définit le terrorisme d'État comme une attaque systématique des institutions démocratiques d'un pays et de ses citoyens, non conformes à l'idéologie du pouvoir, par l'armée, les forces de sécurité et les services de renseignement.

L'usage de la violence et de méthodes délinquantes par l'État et par ses représentants, en dehors de tout cadre constitutionnel, a vu son apogée pendant les années 1970-1980 dans les pays du Cône Sud – en particulier l'Argentine, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay –, organisés dans cette « multinationale des dictatures » qu'était le plan Condor, avec son sinistre cortège de tortures, d'assassinats, de disparitions, d'exils forcés, de persécutions...

Mais ce terrible panorama a franchi les frontières pour s'étendre dans bien d'autres régions du continent : les massacres commis de manière planifiée et délibérée dans les pays d'Amérique centrale ou bien en Colombie, pendant les années de présidence d'Uribe, en sont des exemples.

Aujourd'hui, une trentaine d'années après le retour à la démocratie dans les pays du sud du continent et la signature des Accords de paix au Guatemala et au Salvador, l'ouverture des archives du plan Condor, la multiplication des témoignages et la connaissance désormais parfaitement documentée des crimes contre l'humanité perpétrés pendant des décennies en Amérique latine pouvaient faire espérer la consécration de la légalité et la fin de l'impunité des tortionnaires d'hier.

Mais, en 2022, certains pays n'ont toujours pas fait le procès des dictatures du passé et le terrorisme d'État s'étend à la gestion de la mémoire : les discours négationnistes, l'invisibilisation des résistances, les tentatives légales d'atténuer - voire d'empêcher - l'application des sanctions pénales prononcées contre les responsables, sont autant d'obstacles au triomphe de la justice. Comme l'affirment les membres du collectif *Histoires désobéissantes*, composé de descendants de tortionnaires argentins, brésiliens, chiliens, espagnols, paraguayens, salvadoriens, uruguayens..., en lutte contre l'impunité de leurs parents, il nous faut désormais construire un futur chargé de mémoire et « poser les bases pour que l'Histoire – cette histoire de violence et de mort qui constitue notre héritage – ne se répète pas... ».

Photo : Pixabay.

## “Face aux crimes contre l'humanité, les victimes sont universelles, et donc la poursuite de ces crimes l'est aussi.” Baltasar Garzón Real

Baltasar Garzón Real, juriste espagnol, président de la FIBGAR, est celui qui a lancé le mandat d'arrêt contre l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet en 1998. S'il doit sa notoriété à ses enquêtes sur les crimes commis sous les dictatures d'Argentine et du Chili, il a mené d'autres combats parmi lesquels des investigations sur les crimes franquistes, et aujourd'hui encore la défense du lanceur d'alerte australien Julian Assange.

Le juge Baltasar Garzón, en visite à l'École de mécanique de l'armée (ESMA), à Buenos Aires, Argentine. Photo : Wikimedia commons.



Créée en 2011, la Fondation Internationale Baltasar Garzón (FIBGAR) dont il est président, promeut et défend la Juridiction Universelle et les Droits de l'Homme. Elle possède des sièges au Mexique, en Colombie et en Argentine. C'est avec le juge Garzón que FALMag a souhaité ouvrir ce dossier sur le terrorisme d'État.

**Quelles actions les victimes du terrorisme d'État peuvent-elles mener sur le terrain international ?**

**En tant que juriste, comment définissez-vous le terrorisme d'État ?**

Quand des forces militaires, des forces de sécurité ou des services de renseignement, avec ou sans l'appui de civils, attaquent les institutions démocratiques pour perturber le système, et le font de manière sanglante, là commence le terrorisme d'État. Il s'étend et s'affirme ensuite par l'action systématique contre les citoyens ou des secteurs précis, action favorisée, ordonnée ou dirigée par les responsables de ces coups d'État, et ce pour des raisons idéologiques ou d'autres natures moyennant la torture, l'assassinat, la disparition forcée, l'exil, la persécution.

Mais aussi, quand dans une démocratie, on dépasse les limites de l'État de droit et de la légalité ordinaire ou constitutionnelle, en se tournant vers des méthodes délinquantes comme n'importe quelle organisation criminelle, et ce pour résoudre des situations auxquelles on devrait pouvoir faire face dans la plus stricte légalité. Autrement dit, l'usage de la violence par l'État et ses représentants en dehors du cadre constitutionnel et démocratique.

Le terrorisme d'État, ou émanant d'un État, peut être combattu en justice, avec les armes dont dispose la Loi. Qui transgresse les règles de manière violente

pour se rendre justice lui-même, moyennant par exemple la « guerre sale contre le terrorisme », doit être interrogé et poursuivi en justice par des juges et tribunaux indépendants. Quand ce n'est pas possible, parce que l'État est régi par une dictature et que, par conséquent, règnent les lois de l'impunité, l'application des règles internationales déterminant ce genre de crimes peut les poursuivre, soit devant la justice pénale internationale telle que la Cour pénale internationale / CPI, soit par l'application des principes de Juridiction Universelle, comme cela s'est produit en Espagne, dans le cas de la dictature argentine et dans le cas de Pinochet.

Face aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité ou crimes de guerre, les victimes sont universelles et, par conséquent, la poursuite de ces crimes l'est aussi. C'est là l'essence même de la Juridiction Universelle. Pour moi, et pour tous les juges qui ont cru en ce principe, la Juridiction Universelle est un instrument essentiel, aussi bien dans la lutte contre l'impunité que pour défendre les victimes et leur obtenir réparation. Sa capacité à briser les barrières de l'impunité que les États ont tendance à lever afin de protéger leurs génocidaires et criminels, s'est avérée très efficace ces dernières décennies. Ainsi, elle mérite bien de revendiquer sa valeur et de promouvoir son application, particulièrement en ce moment, quand certains cherchent à l'enterrer.